<u>Mercredi 30 septembre 2020</u> à 20 h 30, par suite d'une convocation en date du 22 septembre 2020, les membres du **Conseil Municipal** se sont réunis en mairie sous la présidence de **Thierry BRIANÇON**, Maire.

Présents: BRIANÇON Thierry, REMIOT Jean-Pierre, NEVEUX Annick, MINANA Anne-Sophie, DELBART Michel, BRIE Ludovic, BAUME Jacqueline, CHARTON Régis, JEANNIOT Pascal, JAHYER Dominique, KARIM Catherine, BILLET Richard, GANIER Sandra, OLGUIN Emmanuelle, MIMIN David

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent(s) ayant donné procuration : // Absent(s) : //

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été désigné secrétaire : REMIOT Jean-Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 15

Votants: 14

Avis sur le projet de construction d'un bâtiment d'élevage de 40 000 volailles par l'EARL PIOT à Romigny et son plan d'épandage sur Ville-en-Tardenois

Considérant l'arrêté préfectoral AP n° 2020-CP-83-IC concernant la reprise de la consultation publique prévue par arrêté préfectoral n° 2020-CP-26-IC sur la construction d'un bâtiment d'élevage de 40 000 volailles (pondeuse en plein air) sur le territoire de la commune de ROMIGNY avec épandage sur les communes (...) Ville en Tardenois, (...). Présentée par l'EARL PIOT de Romigny.

Conformément aux dispositions de l'article R181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal doit faire connaître son avis motivé.

Suite à la demande de plus d'un tiers des membres du conseil municipal, aux termes de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter au scrutin secret,

• Le conseil municipal, au scrutin secret,

DONNE un avis FAVORABLE

Vote: POUR: 8 CONTRE: 5 ABSTENTION: 1

Madame Anne-Sophie MINANA s'est retirée du vote.

Motivation de l'avis FAVORABLE : Un emploi sera créé. Il s'agit d'une exploitation de poules en plein air. La production est française. La distribution des œufs se fera à proximité, en France.

Vu les caractéristiques environnementales (proximité des communes, terrain vallonné),

Vu le caractère hydromorphe des parcelles d'épandage,

Vu les épisodes de sécheresse qui impact notre ressource en eau (bassin hydrographique « BRIE et Tardenois »). Le conseil municipal souhaiterait des espaces plus arborés sur le terrain d'exploitation.

• Le conseil municipal, au scrutin secret,

DEMANDE préalablement la réalisation une évaluation environnementale et études d'impact :

Vote: POUR: 11 CONTRE: 3 ABSTENTION: 0

Madame Anne-Sophie MINANA s'est retirée du vote.

<u>Informations</u>, questions diverses

Association « Le Village »

L'association « Le Village » s'est réunie, le 25 septembre 2020, pour son assemblée générale. L'association a l'intention d'organiser une action pour les enfants à Noël. La subvention prévue au budget 2020 sera versée cette semaine.

Masques à distribuer

En fin de semaine, la commune va distribuer des masques lavables et réglables aux habitants de Ville en Tardenois, dans les boîtes aux lettres. Ces masques sont fournis par la commune et par le Grand Reims.

Radars pédagogiques

Jean-Pierre REMIOT, premier adjoint, va contacter la DDE (CIP NORD) à propos des radars pédagogiques que la commission sécurité routière présentaient lors d'une réunion précédente.

Déjections canines

Il y a beaucoup de déjections canines sur la commune de Ville en Tardenois. Notamment, dans les espaces verts. Anne-Sophie MINANA, troisième adjointe, a étudié ce fléau et proposera des solutions lors d'un prochain conseil municipal.

Employé communal

L'étude d'une future embauche d'un employé communal à temps non complet sur la commune est en cours.

<u>Cimetière</u>

Le cimetière nécessitera de nouveau un grand nettoyage pour ses mauvaises herbes.

La commune a la possibilité d'utiliser un désherbant dans le cimetière pour éliminer les mauvaises herbes. Le cimetière devra être fermé 24H après la pulvérisation du produit.

SIEM

Pascal JEANNIOT, conseiller municipal, a assisté à une réunion en juillet et ce jour au SIEM. L'élection des représentants du SIEM a eu lieu. Le SIEM souhaite une nouvelle compétence dur la protection vidéo.

Concernant les bornes de recharge électrique, 58 bornes sont prévues dont 16 sont en fonctionnement. ENEDIS doit prochainement raccorder la borne électrique du parking de Ville en Tardenois. Le SIEM a évoqué l'équipement des gendarmeries de bornes électriques... A voir qui paiera ces bornes. Le SIEM va s'associer à la société MODULO qui gère déjà 630 bornes électriques

SIS (syndicat Intercommunal Scolaire) de Dormans

Mr MIMIN David, conseiller municipal, a assisté à la réunion du SIS à Dormans, le 24 septembre 2020. Mr BRUYEN Christian a été réélu président, Mr MIMIN David a été nommé 1^{er} vice-président du SIS de Dormans.

Malgré la COVID 19, les bases des subventions restent les mêmes. Chaque collégien du collège de Dormans a reçu environ 20 € de fournitures scolaires. 20 000 € de subventions ont été versés à différents organismes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.